

# Guide anti-contrefaçon pour les entreprises clientes



Le programme anti-contrefaçon et anti-fraude de HP (ACF) à destination de l'Europe, du Moyen-Orient et de l'Afrique (EMEA)

Avril 2021



## Sommaire

- > [Produits contrefaits et risques de la contrefaçon](#)
- > [Se tenir à l'écart des cartouches contrefaites](#)
- > [Se tenir à l'écart des produits informatiques contrefaits](#)
- > [Rapporter d'éventuelles contrefaçons](#)
- > [Protéger votre organisation](#)
- > [FAQ](#)

Les cartouches et produits informatiques contrefaits peuvent exposer les entreprises et institutions publiques à des risques considérables. Référez-vous aux conseils pratiques suivants pour protéger votre entreprise contre les faussaires et leurs pratiques illégales.

## Produits contrefaits et risques de la contrefaçon

Les contrefacteurs cherchent à profiter illicitement de la réputation des produits HP en réalisant leurs contrefaçons de telle sorte que les clients croient acheter des produits HP authentiques. Le plus souvent, les contrefacteurs peuvent cibler spécifiquement les sociétés et les clients importants du secteur public tels que les organismes gouvernementaux et les universités.

Même si les contrefaçons ressemblent à des produits HP authentiques, elles sont illégales et généralement de mauvaise qualité. Leur utilisation peut comporter des risques importants, tels que :



### Attention aux risques éventuels des produits de contrefaçon



Mauvais tirages, ce qui peut nuire à l'image de votre entreprise



Indisponibilité de l'imprimante et interruption du flux de travail



Plaintes adressées à l'encontre de votre service informatique ou des achats



Garantie HP non valable et frais d'extension de service pour réparer les imprimantes endommagées



Perte d'argent et nécessité de repasser par un processus d'appel d'offres



Graves risques sur la santé et la sécurité, notamment à cause du câblage dangereux des produits informatiques contrefaits



Risques de cybersécurité, car la puce d'une fausse cartouche pourrait être utilisée pour injecter un logiciel malveillant



Transactions involontaires en lien avec des criminels

## Se tenir à l'écart des cartouches contrefaites

Les consommables d'impression HP d'origine, notamment les cartouches de marque HP et Samsung, sont particulièrement exposés au risque de contrefaçon.<sup>1</sup> Veuillez suivre attentivement les étapes ci-dessous pour examiner les produits suspects.

### En un coup d'œil : comment vérifier des consommables d'impression HP



1. Vérifier l'étiquette de sécurité HP



2. Comparer les codes/dates



3. Inspecter l'emballage



4. Examiner la cartouche



5. Se tenir à l'écart des offres suspectes



6. Signaler les suspicions



### 1. Vérifier l'étiquette de sécurité HP

#### L'étiquette de sécurité présente les caractéristiques holographiques correctes

- > Inclinez la boîte d'avant en arrière : les symboles « » et « » présents sur l'étiquette doivent se déplacer dans des directions opposées.
- > Inclinez la boîte de gauche à droite : les symboles « » et « » présents sur l'étiquette doivent se déplacer dans la même direction.



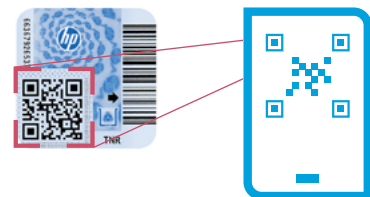
Inclinez d'avant en arrière

Inclinez de gauche à droite

#### À l'attention des utilisateurs : validez le code unique de l'étiquette via un smartphone

- > Saisissez le code de réponse rapide (QR) sur l'étiquette avec un lecteur de code QR pour obtenir une réponse directe de HP.

Les étiquettes de sécurité actuelles de toner HP comportent un code-barres. Le code-barres prend en charge la sérialisation des cartouches de toner HP et ne peut pas vous aider à déterminer si un produit est contrefait.



#### Les étiquettes de sécurité sont présentes et apposées correctement

Vérifiez que tous les produits censés porter une étiquette de sécurité en portent effectivement une - et que l'étiquette se trouve au bon endroit, comme indiqué dans les graphiques ci-dessous.

Passez votre souris sur les étiquettes de sécurité ci-dessous et les zones marquées sur les boîtes d'encre/toner pour les gros plans !

#### > Toutes les cartouches de toner HP doivent porter une étiquette.

Cela inclut les cartouches de toner HP ordinaires ainsi que les cartouches de toner de HP SBD<sup>2</sup>/MPS<sup>3</sup> et les kits HP Neverstop. L'étiquette est généralement collée sur la bandelette à détacher de la boîte. Si vous remarquez ces produits sans étiquette de sécurité HP, vous devriez vous méfier.



#### > Certaines cartouches d'encre HP portent une étiquette

sur les marchés européens et ISE de HP également. Vérifiez un produit par rapport à notre page sur les étiquettes de sécurité pour les cartouches d'encre HP : Si une étiquette de sécurité est manquante alors qu'elle devrait être présente, vous avez des raisons de vous méfier. Notez que toutes les bouteilles d'encre HP GT pour les imprimantes à réservoir d'encre HP sont généralement munies d'une étiquette de sécurité.



Assurez-vous aussi que l'étiquette de sécurité corresponde au produit : par exemple, une étiquette d'encre sur une cartouche de toner est suspecte, et vice versa.



- > Les cartouches HP PageWide et grand format HP présentent généralement une étiquette de sécurité. Cette étiquette de sécurité HP utilisée sur ces produits est de même forme que celle apposée sur les cartouches d'encre.



- > Certains consommables à longue durée (LLC) HP sont dotés d'une étiquette de sécurité LLC, par exemple, les unités de fusion et les kits de transfert d'images. Si elle est présente, l'étiquette comporte l'icône « LLC ».

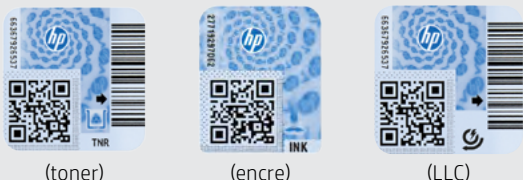


Obtenez plus de détails sur la façon de vérifier les consommables à longue durée (LLC) HP, comme les unités de fusion et les kits de transfert d'image, et les cartouches de toner de la marque Samsung dans nos guides respectifs d'une page.

### Faites attention aux différentes versions de l'étiquette de sécurité

Certaines anciennes versions des étiquettes de sécurité HP peuvent encore se trouver en circulation. Elles présentent généralement un hologramme qui peut être vérifié de manière similaire à la méthode décrite ci-dessus.

#### Étiquettes de sécurité actuelles



#### Précédentes étiquettes de sécurité



## 2. Comparer les codes/dates

### Les codes/dates de la boîte et de la cartouche correspondent

Des codes ou dates figurent sur la boîte des cartouches HP d'origine de même que sur la cartouche qu'elle contient. Si les codes/dates ne correspondent pas, vous devriez vous méfier.

- > Toner : les cartouches de toner HP d'origine présentent un code sur la boîte et sur la cartouche elle-même, et leurs cinq premiers caractères sont les mêmes. Veuillez ignorer toutes les autres spécifications présentes.
- > Encre, bouteilles d'encre GT, PageWide, grand format : ces cartouches HP portent la même date de « Fin de garantie » sur la boîte que sur la cartouche elle-même (+/- 1 mois).



## 3. Inspecter l'emballage

### Tous les produits sont fournis dans un emballage HP d'origine

- > De manière générale, HP recommande de n'accepter que des cartouches HP proposées dans leur emballage HP d'origine et non ouvert. L'emballage de HP offre une grande protection contre la contrefaçon et peut contenir des informations essentielles sur le produit.
- > Si vous acceptez des cartouches sans leur emballage HP, vous vous exposez à un risque accru de contrefaçon. En outre, les vendeurs fournissant des cartouches sans leur emballage HP pourraient enfreindre les lois locales sur la sécurité des produits/la protection des clients si des informations pertinentes figuraient sur l'emballage HP.

### Tous les emballages sont de qualité constante

- > Les matériaux des boîtes et emballages utilisés pour les cartouches HP authentiques sont uniformément de qualité supérieure.
- > Il ne doit y avoir aucune faute d'orthographe ou d'impression, aucun signe d'usure et aucun indice que la boîte a pu être ouverte et scellée à nouveau.



Il est à noter que HP offre également des SKU de consommables pour (1) Supplies Big Deals (SBD), c'est-à-dire les C-SKU<sup>2</sup>, et pour (2) Managed Print Services (MPS), c'est-à-dire les SKU gérés ou M-SKU<sup>3</sup>. Ces produits sont facilement reconnaissables grâce à leurs boîtes blanches ou brunes relativement simples, respectivement. Notez que ces produits sont destinés à la vente aux clients finaux par des partenaires agréés HP uniquement, c'est-à-dire (1) les C-SKU par des revendeurs SBD agréés et (2) les M-SKU par les partenaires Power Service agréés. Cependant, HP ne peut pas exclure que des C-SKU et des M-SKU soient commercialisés par des vendeurs non autorisés et peuvent dissimuler des produits de contrefaçon.



#### 4. Examiner la cartouche

La cartouche doit avoir un aspect propre et neuf

- > Les cartouches HP d'origine livrées sont toujours inutilisées.
- > Elles ne doivent donc présenter aucun dégât ni fuite d'encre ou de toner, aucune rayure ni aucun signe d'utilisation antérieure.



#### 5. Se tenir à l'écart des offres suspectes

HP vend les produits par l'intermédiaire des partenaires de réseau sous contrat

- > Pour éviter les cartouches contrefaites, HP recommande de n'acheter qu'auprès de vendeurs de confiance tels que les partenaires autorisés HP.

Les pratiques de vente de HP sont cohérentes et fiables

- > Si une offre vous paraît trop belle pour être vraie, c'est certainement le cas. HP conseille donc de s'abstenir de toute offre suspecte, notamment les pratiques de vente telles que :
  - X Des consommables d'impression proposées à des prix étonnamment bas.
  - X Une insistance pour passer des commandes immédiatement ou pour livrer « contre-remboursement ».
  - X Des produits prétendument « nouveaux » ou « améliorés » proposés exclusivement par la société du vendeur.
  - X Les ventes en gros de cartouches HP prétendument d'origine sur des sites d'enchères en ligne.
  - X Des offres non sollicitées par e-mail (spam) ou offres en ligne dont les coordonnées du vendeur sont incomplètes.
- > HP recommande d'éviter les offres pour des consommables d'impression prétendument issus du « marché parallèle » ou « importés parallèlement »<sup>4</sup>, qui pourraient servir de prétexte à la vente de produits de contrefaçon. Notez que dans l'Espace économique européen, en Suisse et au Royaume-Uni, le marché parallèle constitue une violation de la marque.



#### Prenez garde aux tentatives de collecte de matériaux d'emballage en vue d'une réutilisation illégale

Les fraudeurs essaient parfois de mettre la main sur des boîtes de cartouches HP usagées ou des étiquettes de sécurité, afin de les réutiliser illégalement pour dissimuler des cartouches contrefaites. Veuillez vous abstenir de recourir à de telles pratiques et signalez immédiatement à HP si vous remarquez des pratiques telles que :

- ! Des demandes d'ouvrir les boîtes de cartouche HP sans endommager l'étiquette de sécurité
- ! Des offres de rachat ou de reprise de boîtes de cartouches vides
- ! Des offres de rachat ou de reprise d'étiquettes de sécurité HP retirées

Lors de l'ouverture d'une boîte de cartouches, veuillez toujours utiliser la bandelette à détacher ou l'ouverture désignée, qui se trouve généralement près du label de sécurité - cela permet d'éviter que les boîtes et les étiquettes de sécurité soient illégalement réutilisées.

Veuillez également rester vigilant vis-à-vis d'offres non sollicitées et douteuses de collecte et de prétendu recyclage de cartouches usagées. Si votre organisation veut recycler les cartouches usagées pour protéger l'environnement, elle peut utiliser le [service Planet Partners de HP](#), disponible dans de nombreux pays du monde.

#### 6. Signaler les suspicions

Agissez en cas de suspicion concernant un produit ou une offre

- > Si vous avez des suspicions de contrefaçon, veuillez signaler aux experts anti-contrefaçon de HP comme décrit ci-dessous. Nos experts sont heureux de vous aider si vous pensez qu'un produit peut être contrefait ou si vous remarquez, par exemple, des offres douteuses ou des soumissions douteuses dans des appels d'offres.

## Se tenir à l'écart des produits informatiques contrefaits

Les produits informatiques qui font particulièrement l'objet de contrefaçon sont les adaptateurs secteur et les batteries d'ordinateur portable, les clés USB, les claviers et les souris, et les cartes mémoire. Cependant, une large gamme d'autres accessoires ou même des ordinateurs de bureau et portables entiers peuvent également faire l'objet de contrefaçon. Pour vous tenir à l'écart des produits informatiques illicites, veuillez suivre la procédure décrite ci-après.

### En un coup d'œil : comment vérifier des produits informatiques HP



1. Inspecter l'emballage



2. Vérifier les produits



3. Se tenir à l'écart des offres suspectes



4. Signaler les suspicions



### 1. Inspecter l'emballage

#### HP utilise des emballages de haute qualité

- > Les produits conçus par HP sont expédiés dans des boîtes ou des blisters neufs de haute qualité portant la marque HP.
- > Il ne doit pas y avoir de texte et d'images flous, de logos HP incorrects, de photos de produits qui diffèrent de l'article réel, ni de fautes d'orthographe.



### 2. Vérifier les produits

#### Les produits informatiques conçus par HP sont de haute qualité

- > Les produits HP d'origine sont toujours fabriqués selon les normes de qualité strictes de HP. Ils présentent généralement des logos HP distincts accompagnés d'un autocollant qui affiche les informations du produit en haute résolution.
- > Les produits qui présentent des signes de dommages, d'éraflures ou d'usure peuvent potentiellement être contrefaits. De même, tout autocollant de produit collé au hasard ou comportant des fautes d'orthographe ou de ponctuation devrait susciter le doute, tout comme les étiquettes incorrectes du logo HP.



### 3. Se tenir à l'écart des offres suspectes

#### HP vend les produits par l'intermédiaire des partenaires de réseau sous contrat

- > Pour éviter les produits informatiques contrefaits, HP recommande de n'acheter qu'auprès de vendeurs de confiance tels que les partenaires autorisés HP.

#### Les pratiques de vente de HP sont cohérentes et fiables

- > Si une offre vous paraît trop belle pour être vraie, c'est certainement le cas. HP conseille donc de s'abstenir de toute offre suspecte, notamment les pratiques de vente telles que :

- X Produits informatiques proposés à des prix étonnamment bas.
- X Vente de produits HP prétendument d'origine comportant des descriptions telles que « testé en usine/essai en usine », « emballage en vrac », « nouvelle vente au détail », « emballage de vente au détail scellé en usine » ou « cellule de qualité A ».
- X Offres avec des photos montrant les processus de fabrication en série ou de conditionnement, ou montrant les composants internes.
- X Vendeurs prétendant être un fabricant associé à HP ou bénéficiant de son soutien, ou offrant prétendument « une qualité égale et des prix inférieurs à ceux des produits HP standard ».
- X Les ventes en gros de produits HP prétendument d'origine sur des sites d'enchères en ligne.
- X Des offres non sollicitées par e-mail (spam) ou offres en ligne dont les coordonnées du vendeur sont incomplètes.

- > HP recommande d'éviter les offres pour des produits prétendument issus du « marché parallèle » ou « importés parallèlement »<sup>4</sup>, qui pourraient servir de prétexte à la vente de produits de contrefaçon. Notez que dans l'Espace économique européen, en Suisse et au Royaume-Uni, le marché parallèle constitue une violation de la marque.



### 4. Signaler les suspicions

#### Agissez en cas de suspicion concernant un produit ou une offre

- > Si vous avez des suspicions de contrefaçon, veuillez signaler aux experts anti-contrefaçon de HP comme décrit ci-dessous. Nos experts sont heureux de vous aider si vous pensez qu'un produit peut être contrefait ou si vous remarquez, par exemple, des offres douteuses ou des soumissions douteuses dans des appels d'offres.

## Rapporter d'éventuelles contrefaçons

Si vous avez vérifié les produits comme indiqué ci-dessus et que vos suspicions sont devenues concrètes, veuillez le signaler immédiatement à HP.

### En un coup d'œil : comment signaler des suspicions de contrefaçon et de fraude



1. Choisir le réseau de signalement



2. Indiquer les faits



3. Joindre des photos



4. Envoyer votre rapport

### À ne pas oublier lors de tout signalement à HP

- > Veuillez conserver le produit suspect, son emballage et tout document connexe, tel que les factures, pour référence ultérieure.
- > Pour votre propre sécurité, HP recommande généralement de ne pas faire part de vos soupçons au vendeur du produit douteux.

HP s'engage à protéger votre vie privée (voir la [charte HP sur le respect de la vie privée en ligne](#)). Les informations que vous nous aurez transmises seront utilisées pour lutter contre la contrefaçon le cas échéant. Nous serons peut-être amenés à vous contacter à la suite de votre signalement, par exemple pour vous poser quelques questions de suivi. Le signalement est volontaire et peut se faire sans fournir d'informations personnelles. Toutes les informations que vous nous aurez transmises resteront confidentielles et seront traitées conformément aux lois en vigueur. Elles ne seront divulguées qu'en cas de nécessité.



### 1. Choisir le réseau de signalement

En cas de soupçons, adressez-vous directement aux experts de HP :

#### Contactez l'équipe ACF de HP dans toutes les langues



E-mail

Écrivez à [emea.anti-counterfeit@hp.com](mailto:emea.anti-counterfeit@hp.com).



Web

Consultez [hp.com/go/anticonterfeit](http://hp.com/go/anticonterfeit) et cliquez sur « Signaler des contrefaçons » - vous pouvez même faire un rapport anonyme.



### 2. Indiquer les faits

Voici les informations que nous devons connaître pour donner suite à votre suspicion :

- > Expliquez la ou les raisons de vos soupçons (par exemple, un prix anormalement bas, un emballage douteux).<sup>1</sup>
- > Indiquez le nom et les coordonnées du vendeur, s'ils sont disponibles.
- > Veuillez indiquer vos coordonnées afin que nous puissions vous poser des questions de suivi. Bien entendu, vous pouvez rester anonyme, notamment par Internet.



### 3. Joindre des photos

Veuillez respecter ces consignes pour transmettre vos photos aux experts ACF de HP :

- > Joignez des photos numériques nettes de **tous les six côtés de l'emballage du produit** de sorte que nous puissions voir le texte plus petit. Veuillez joindre aussi un **gros plan de l'étiquette de sécurité** net et lisible (si elle est présente) et une photo du produit lui-même, si possible.
- > Si possible, prenez des photos à la lumière du jour ou dans une pièce bien éclairée et évitez d'utiliser le flash.



Exemple de photos utilisées pour signaler une cartouche de toner suspecte



### 4. Envoyer votre rapport

Envoyez vos informations à nos experts ACF, qui examineront votre rapport et prendront les mesures de suivi appropriées. Les mesures potentielles peuvent comprendre des enquêtes connexes, l'assistance à la force publique pendant les interventions ou l'ouverture d'une procédure civile ou pénale, le cas échéant.



#### Assurez-vous d'éviter les contrefaçons potentielles : demandez une inspection de livraison client (CDI) gratuite

Si vous avez des doutes à propos d'une livraison de cartouches moyenne à grande ou à propos d'offres d'achat douteuses, vous pouvez facilement demander une inspection de livraison client (CDI) gratuite. Si l'inspection est accordée, un expert ACF de HP inspectera les produits fournis à la recherche de contrefaçons et de fraude.

## Protéger votre organisation

Soyez actif pour protéger votre organisation des fraudeurs ! HP offre de nombreux documents pratiques et prêts à l'emploi qui peuvent vous aider à éviter les produits de contrefaçon. Cliquez sur les liens ci-dessous, accédez à certaines ressources d'ACF et achetez en toute sécurité.



### Protégez vos futurs achats



#### Guide d'achat ACF

Restez vigilant et assurez la sécurité de votre prochain achat de produits HP grâce aux conseils pratiques de ce guide d'une page



#### Conseils sur les appels d'offres ACF

Utilisez notre brève liste de contrôle lors de l'émission d'offres ou d'une demande de proposition pour acheter des originaux en toute sécurité



#### Courts clips vidéos ACF

Informez-vous sur les principaux sujets ACF en quelques minutes grâce à des clips et des tutoriels vidéo



### Obtenez le soutien d'ACF de HP et évitez les transactions illicites



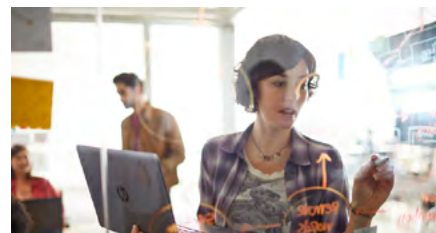
#### Guide utilisateur CDI

Découvrez comment fonctionnent les inspections de livraisons clients (CDI) gratuites de HP et demandez facilement un contrôle gratuit



#### Étude de cas ACF

Découvrez comment un client du secteur public utilise l'aide de HP pour éviter d'acheter de faux consommables d'impression



#### Pages ACF sur hp.com

Pour obtenir plus de détails, des téléchargements pratiques et pour nous contacter, consultez les pages consacrées à la lutte contre la contrefaçon sur hp.com



## Foire aux questions (FAQ)

- ?** **La contrefaçon est-elle vraiment un problème dans mon pays/ma région ? Que fait HP contre la contrefaçon ?**
- La contrefaçon est illégale et une menace mondiale. Les expériences de HP en matière de contrefaçon en Afrique, en Europe et au Moyen-Orient montrent que l'on peut trouver des produits contrefaits sur les marchés pratiquement partout. HP vise à protéger les clients contre les produits contrefaits à risque et gère son programme anti-contrefaçon et anti-fraude (ACF) dédié. Nos actions visent à garantir la sécurité des achats chez les partenaires de HP grâce aux audits de protection des partenaires du réseau (CPPA) ACF, à identifier les livraisons illicites chez les clients grâce aux inspections de livraisons clients (CDI) ACF, à fournir des documents d'information ACF utiles et à soutenir les responsables locaux tels que la police dans les actions de répression contre les fraudeurs.
- ?** **Y a-t-il vraiment des risques notables liés à la contrefaçon ?**
- Absolument - pour les clients, l'utilisation de consommables d'impression contrefaits peut entraîner des risques importants. Il peut s'agir d'une interruption des flux de travail, d'imprimantes endommagées et de coûts de service connexes. Parmi les autres risques, citons les impressions de qualité inférieure, qui peuvent ébranler la confiance dans votre organisation, les transactions involontaires avec des criminels et donc le soutien de leurs activités, voire de graves dangers pour la santé et la sécurité, par exemple en raison d'un câblage dangereux dans de faux produits informatiques.
- ?** **Que puis-je faire pour protéger mon organisation contre la contrefaçon ?**
- En règle générale, HP recommande de n'acheter qu'auprès de commerçants de confiance, tels que les partenaires revendeurs HP, et d'éviter toute offre qui semble « trop belle pour être vraie », par exemple des prix nettement inférieurs aux moyennes du marché ou d'autres caractéristiques suspectes. Des détails pratiques sur la façon d'acheter en toute sécurité sont inclus dans notre [guide d'achat ACF](#) et nos [conseils sur les appels d'offres ACF](#). Par ailleurs, tenez-vous informé des moyens d'éviter les produits de contrefaçon et contrôlez les produits que vous recevez selon les étapes détaillées ci-dessus. Si vous pensez avoir reçu des contrefaçons potentielles dans un envoi de consommables d'impression HP de taille moyenne ou importante, il suffit de demandez une inspection de livraison client (CDI) de HP, au cours de laquelle un expert en produits ACF HP vérifiera les éléments suspects à votre discrétion.
- ?** **Comment HP s'assure-t-il que les stocks des partenaires HP sont exempts de contrefaçons ?**
- Pour vous permettre d'acheter en toute tranquillité chez les partenaires HP, HP effectue des audits de protection des partenaires du réseau (CPPA). Au cours de ces audits inopinés, des auditeurs ACF de HP spécialement formés se rendent dans les locaux de nos partenaires pour vérifier que leurs stocks de consommables d'impression HP ne contiennent pas de produits contrefaits ou commercialisés de manière inappropriée. Les clients peuvent ainsi faire confiance aux partenaires HP pour leur fournir des produits HP authentiques et de haute qualité.
- ?** **Que sont exactement des produits contrefaits ?**
- La contrefaçon est l'utilisation sans autorisation d'une marque sur des produits qui ne proviennent pas du propriétaire de la marque ou qui n'ont pas été fabriqués sous licence par celui-ci. Les produits contrefaits sont conçus pour imiter les produits d'origine, avec l'intention de tromper les clients en leur faisant croire qu'ils achètent des articles authentiques. La contrefaçon est illégale.
- ?** **Quelle est la différence entre la contrefaçon et le marché parallèle ?**
- Contrairement aux produits de contrefaçon, les produits du marché parallèle ou les importations parallèles<sup>4</sup> désignent généralement des produits authentiques, de marque, qui sont vendus sur un territoire auquel ils n'étaient pas destinés par le détenteur de la marque, sans le consentement de ce dernier. Le marketing parallèle constitue une violation de la marque dans l'Espace économique européen, en Suisse et au Royaume-Uni. En outre, le marketing parallèle pourrait servir de prétexte aux fraudeurs pour vendre des produits contrefaits à risque.



### Et qu'est-ce qu'une présentation trompeuse ?

La présentation trompeuse fait référence à des offres qui peuvent induire les clients en erreur en leur faisant croire qu'ils achètent un produit HP d'origine alors que ce n'est pas le cas. Les offres trompeuses peuvent impliquer une utilisation abusive de la propriété intellectuelle de HP, telle que notre marque ou notre imagerie, et peuvent souvent affecter les ventes en ligne et à distance.

### Les cartouches contrefaites et « rechargées », « remanufacturées » ou « imitées » sont-elles identiques ?

Ne confondez pas les contrefaçons avec les cartouches « rechargées », « remanufacturées » ou « compatibles nouvellement fabriquées » (souvent appelées « imitations », faisant référence aux cartouches nouvellement fabriquées qui peuvent enfreindre les brevets utilisés dans les produits de consommables d'impression d'origine). Notez que les cartouches « rechargées », « remanufacturées » ou « compatibles nouvellement fabriquées » peuvent être vendues légalement, tant qu'elles n'enfreignent pas les brevets HP ou ne portent pas les marques HP. Toutefois, il est illégal d'emballer ou de vendre ces produits d'une manière qui fait croire ou peut faire croire aux clients qu'ils achètent (A) un produit HP authentique et neuf ou (B) un produit associé ou approuvé par HP mais non fabriqué par HP. En outre, il est généralement illégal qu'un produit utilise la propriété intellectuelle de HP sans le consentement de HP.

<sup>1</sup> En ce qui concerne les consommables d'impression, veuillez noter que les cartouches « rechargées », « remanufacturées », « clonées » ou « compatibles » sont légitimes, tant qu'elles ne violent pas les droits de propriété intellectuelle de HP ou d'un tiers. Toutefois, il est illégal d'emballer ou vendre ces produits d'une manière qui fait croire ou peut faire croire aux clients qu'ils achètent un produit HP authentique et neuf, ou qu'ils sont en présence d'un produit qui n'a pas été fabriqué par HP, mais qui bénéficie de son soutien ou qui y est associé, ou encore d'exploiter la propriété intellectuelle pour un produit HP sans le consentement de HP. | <sup>2</sup> Les C-SKU comprennent les numéros de produit des consommables sélectionnés des PL 5T, IU et LS, c'est-à-dire les produits se terminant par « AC », « XC » ou « YC ». | <sup>3</sup> Les SKU gérés comprennent les numéros de produit des consommables sélectionnés des PLs 5T, IU, GL, GM, HF et K6, c'est-à-dire (i) PLs 5T, IU, GL : produits se terminant par « MC » ; (ii) PL K6 : produits se terminant par « YC » ; (iii) PL GM : produits se terminant par « AC » ou « XC » ; et (iv) PL HF : consommables compatibles avec les imprimantes gérées (PLs MC, GB, GQ). | <sup>4</sup> Le marché parallèle ou les importations parallèles désignent généralement des produits authentiques de marque provenant d'un territoire (pays/zone économique) et importés dans un autre territoire sans le consentement du titulaire de la marque (source : Association internationale des marques de commerce INTA). Pour plus de clarté, les ventes transfrontalières légitimes de produits HP dans l'Espace économique européen (Union européenne, Islande, Liechtenstein et Norvège), la Suisse et le Royaume-Uni ne sont pas considérées comme du marché parallèle (statut : octobre 2020).

**Pour plus d'informations,  
rendez-vous sur**  
[hp.com/go/anticounterfeit](https://hp.com/go/anticounterfeit)

